

Groupe
ID SUD

RAPPORT ANNUEL

2024

IDSUD S.A.

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 18 JUIN 2025

Sommaire

Rapport de gestion	p. 4
✓ Introduction	
✓ Activités en 2024	
➤ ACTIVITES ENERGIES RENOUVELABLES	
➤ ACTIVITE VOYAGES	
➤ LA FRANÇAISE DES JEUX	
➤ ACTIVITE CHANGE	
➤ LES PARTICIPATIONS MAJORITAIRES	
➤ PARTICIPATIONS MINORITAIRES ET CAPITAL DEVELOPPEMENT	
➤ INVESTISSEMENTS CORPORELS ET INCORPORELS	
➤ LA TRESORERIE	
➤ RESULTATS	
➤ AUTRES FAITS MARQUANTS	
✓ Bilan social	
✓ Responsabilité sociétale et environnementale	
✓ Le Titre et la Bourse	
✓ Actionnariat	
✓ Participation des salariés au capital	
✓ Recherche et développement, brevet et licences	
✓ Dépenses non déductibles fiscalement	
✓ Délais de paiement	
✓ Conventions réglementées	
✓ Evènements post clôture	
✓ Perspectives 2025	
✓ Résultats au cours des cinq derniers exercices	p.11
✓ Attestation du Rapport Annuel	
Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise	p. 12
✓ Organisation du Conseil de Surveillance	
✓ Organisation du Directoire	
✓ Conventions intervenues, entre mandataires...	
✓ Délégations dans le domaine des augmentations de capital	
✓ Observations du Conseil de Surveillance	
Programme de rachat d'actions	p. 15
Rapports des Commissaires aux Comptes	p. 16
✓ Rapport sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024	
✓ Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés	
Résolutions	p. 20
Comptes sociaux 2024	p. 22

IDSUD S.A.

Siège Social :

3, place Général de Gaulle

13001 Marseille

Téléphone : 04 91 13 09 00

Email : contact@idsud.com

Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance

au capital de 4 114 915 €

RCS Marseille 057 804 783 B

Conseil de Surveillance

Marie-Thérèse Luciani

Présidente du Conseil

Laurent Dupuch

Membre du Conseil

Philippe Klein

Membre du Conseil

Directoire

Jérémie Arnould-Luciani

Président du Directoire

Christine Nivière

Membre du Directoire

Alban Raïs

Membre du Directoire

Commissaires aux Comptes

Fidécompta : *titulaire*

Fidarex : *suppléant*

Chiffres Clés :

Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis, conformément à la loi et à vos statuts, en assemblée générale annuelle, pour vous rendre compte de la gestion effectuée au cours de l'année 2024, soumettre à votre approbation les comptes sociaux et l'affectation du résultat de l'exercice ainsi qu'approuver une convention réglementée.

L'ensemble des documents sociaux, comptes, rapports, autres documents et renseignements s'y rapportant vous a été transmis et soumis à votre attention dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires.

Le présent rapport de gestion, intégré à notre rapport financier pour l'exercice 2024, présente – outre une synthèse de nos différentes activités – une synthèse de notre situation financière. Ce rapport vous permettra de comprendre les forces et faiblesses de l'entreprise et vous aidera dès lors dans votre réflexion.

en euros	2024	2023	%
Résultat social de l'exercice	10 273 102	18 720 095	- 45 %
Produits des activités courantes (*)	6 411 640	5 781 133	11 %

Les comptes sociaux de l'exercice 2024 font apparaître un bénéfice de 10 273 102 euros.

Il enregistre :

- Des opérations se rapportant à l'OPRA réalisée en juillet 2024, pour un montant net global de + 18,8 M€ ;
- Le résultat des opérations de l'exercice, non liées à l'OPRA, s'établissant à - 8,5 M€.

Les capitaux propres de l'entreprise diminuent de 10,4 M€. Cette évolution est traduite ci-après :

- L'incidence nette sur les capitaux propres de la réalisation des opérations liées à l'OPRA, pour un montant global de - 1,9 M€
- L'incidence des opérations de l'exercice, non liées à l'OPRA, qui s'établit à - 8,5 M€.

Après prise en compte de ce résultat, les capitaux propres de l'entreprise sont négatifs à hauteur de 3 M€.

La revue détaillée ci-après de l'activité des différents secteurs et branches vous permettra d'évaluer nos performances atteintes et espérées.

(*) définition des produits des activités courantes en page 11

Activités en 2024

A titre liminaire :

OPRA

- Le 28 mai 2024, le conseil de surveillance de la Société a approuvé à l'unanimité le principe et les modalités d'une offre publique de rachat (OPRA) par la Société de ses propres actions en vue de leur annulation portant sur un maximum de 138 717 actions ;
- Le 25 juin 2024, l'assemblée générale mixte des actionnaires a approuvé, dans sa partie extraordinaire, la résolution relative à la réduction de capital de la Société non motivée par des pertes consécutives à l'OPRA à intervenir ;
- Aucun créancier n'a formé d'opposition au projet de réduction de capital ;
- L'OPRA a, par suite, été ouverte du 28 juin 2024 au 17 juillet 2024 ;
- L'avis de résultat de l'AMF, publié le 18 juillet 2024, a indiqué que 125 194 actions avaient été présentées ;
- Le règlement-livraison de ces actions apportées à l'OPRA est intervenu le 26 juillet 2024.

Par suite et du fait de l'autorisation de l'assemblée générale mixte du 25 juin 2024, le Directoire a décidé, conformément à l'article R. 225-158 du code de commerce de :

- (i) annuler les 125 194 actions, réduisant le nombre d'actions composant le capital social à 369 572 ;
- (ii) réduire le capital social d'un montant nominal de 1 393 943 euros ;
- (iii) constater que le capital social de la Société était ainsi ramené de 5 508 858 euros à 4 114 915 euros.

1°) ACTIVITE ENERGIES RENOUVELABLES

Courant novembre 2024, la Société et sa filiale IDSUD Energies ont été contraintes de constater le non-redressement de l'activité malgré les efforts entrepris en termes de restructuration et les investissements réalisés (acquisition-intégration du sous-traitant « construction » de DRS Energie et de centrales photovoltaïques

opérationnelles).

Le Groupe IDSUD a également souffert du départ volontaire du Directeur Général de la filiale en qui avait été placés nombre d'espoirs de redéploiement effectif.

En suite de cette démission, la Société, redevenue tête opérationnelle du secteur « Energies », a dressé les constats suivants :

- o Une activité certes en expansion mais nécessitant un besoin en fonds de roulement particulièrement important, supérieur à la capacité financière du Groupe ;
- o Une activité reposant sur des cycles de production particulièrement longs, sujets par nature à la survenance d'évènements extérieurs imprévisibles générateurs de retard ;
- o Un prévisionnel ne permettant pas d'envisager à moyen terme le dégagement d'une trésorerie suffisante pour permettre de supporter un tel schéma économique.

Face à cette situation – également affectée par les nouveaux tarifs relatifs aux installations photovoltaïques sur bâtiment d'une puissance crête inférieure à 500 kW – la société IDSUD Energies, sous l'impulsion de la Société, a été contrainte de renoncer à son activité de conception et d'assistance à maîtrise d'œuvre de projets photovoltaïques pour se concentrer sur son activité de distribution, moins exposée et moins impactée par les données économiques précitées.

Ces mesures ont conduit à la suppression des postes des salariés affectés aux départements « conception » et « assistance à maîtrise d'œuvre ».

Actuellement, la société IDSUD Energies repense son modèle économique et s'accorde jusqu'au 2nd semestre 2025 pour vérifier les qualités et l'efficacité de ce modèle.

La Société entend lui accorder le temps nécessaire à la redéfinition de son modèle. Elle confirme ainsi sa politique de soutien, tout en affirmant veiller à la sauvegarde de ses actifs. Par suite et dans le respect des engagements du Groupe vis-à-vis de ses différents partenaires (banques, fournisseurs, clients etc.), la société IDSUD a décidé d'acter dans ses comptes 2024 son soutien apporté à la filiale IDSUD Energies.

Chiffres clés

IDSUD Energies France :

En K€	2024	2023
Chiffre d’Affaires	299	844
Résultat net (*)	71	53
Fonds propres	-3 766	- 3 837

* Le résultat intègre le bénéfice d’un abandon de compte courant pour 6,7 M€ diminué des abandons de créances de comptes courants aux sous-filiales pour 1,8 M€.

Au niveau des comptes individuels de la société IDSUD, l’incidence du soutien apporté par la mère à sa fille se décompose comptablement comme suit :

- (6,7) M€ d’abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune,
- (1,7) M€ de dépréciation du compte courant associé
- (3,9) M€ de dépréciation des titres IDSUD Energies.
- +1,9 M€ de débouclage de provision constituée dans le cadre de la reconfiguration complète de la branche « Energies »,

2°) ACTIVITE VOYAGES

La tendance actuelle du secteur tend aujourd’hui à un retour à « la normale » pré-Covid, tendance effectivement constatée par le baromètre annuel EPSA qui estime que, « malgré une baisse globale et persistante du nombre de voyages d’affaires (-20%) engagée depuis la période post-covid, le voyage d’affaires renoue avec une forme de stabilité globale. ».

Ceci étant, la société IDSUD Voyages a enregistré une baisse de son CA (commissions) de 4 %, pour un montant de 764 K€ en 2024 contre 799 K€ en 2023. La filiale américaine T4EX New York a également constaté une baisse de son CA de 7 %, pour un montant de 757 K€ en 2024 contre 812 K€ en 2023.

Le volume d’affaires pour l’ensemble du groupe voyages est le suivant :

En K€	2024	2023
T4EX France	6 423	6 853
T4EX New-York	5 388	5 282
Ensemble	11 811	12 135

Le résultat 2024 est en tout état de cause un bénéfice de 144 K€ contre un bénéfice de 194 K€ en 2023.

Malgré des niveaux de chiffres d’affaires en recul sur 2024, la filiale IDSUD Voyages maintient ses objectifs de croissance d’activité, et plus précisément via sa filiale à New York mais la Société entend rester prudente dans ses prévisions au vu du contexte actuel (guerre en Ukraine, crise climatique et prix de l’énergie).

3°) LA FRANÇAISE DES JEUX

Côté sur Euronext depuis le 21 novembre 2019, le titre FDJ cote au 31 décembre 2024 à 37,22 €. En 2024, FDJ United (en intégrant Kindred) a réalisé un chiffre d’affaires 2024 de 3 065 M€, en progression de 17 %.

Hors Kindred, la hausse est de +10 % et de +6% pour les seules activités de jeux en France.

Sur la base d’un résultat net de 399 M€, le résultat net ajusté ressort à 490 M€ en hausse de 13%.

Le conseil d’administration de la FDJ réuni le 6 mars 2025 a arrêté les comptes 2024 du Groupe. Il proposera à l’assemblée générale du 22 mai 2025 un dividende de 2,05 € par action, en progression de 15 %, soit un taux de distribution de 77 % du résultat net ajusté en ligne avec la pratique du Groupe.

Actionnaire de 1,464 % (avant OPRA) du capital de la Française des Jeux, la société IDSUD a perçu un dividende de 4 979 M€ en 2024 contre 4 576 K€ en 2023.

Ce dividende constitue l’essentiel de nos produits financiers et est inclus en conséquence dans les résultats soumis au taux normal de l’impôt sur les sociétés. La valorisation de cette participation au 31 décembre 2024 est de 80,8 millions d’euros.

4°) ACTIVITE CHANGE (or et devises)

Les experts prévoient que l’euro ne perdra plus de terrain en 2025, même si à court terme l’effet Trump favorise le dollar.

Poursuite du rebond du dollar au mois de décembre contre l’ensemble des devises. Le dollar reste soutenu par une économie américaine toujours solide, notamment au niveau de l’emploi, une inflation toujours élevée, la diminution des anticipations de baisse de taux de la Fed et par la perspective d’une politique fiscale et commerciale plus accommodante avec l’arrivée de Trump au pouvoir.

Face au rebond du dollar, l’Euro a continué de corriger en

RAPPORT DE GESTION

décembre jusqu'à un plus bas de 1,017 début janvier, un plus bas depuis novembre 2022. L'€ souffre aussi d'une conjoncture européenne défavorable avec une croissance économique décevante (notamment en Allemagne), une crise politique à la fois en France et en Allemagne et la crainte de droits de douane américains.

La performance de l'or a été exceptionnelle sur l'année 2024 et les perspectives sur 2025 sont positives. Le métal jaune termine l'année 2024 en hausse de 34%, avec un cours au fixing le 31 décembre de 2 508,24 euros l'once. Cette excellente performance 2024 s'explique par la combinaison de plusieurs facteurs : vigueur de la demande chinoise, contexte de ralentissement économique et baisse des taux directeurs américains, événements géopolitiques, les craintes sur les dettes souveraines.

L'activité sur or, valeur refuge, a tendance à augmenter en période de crise ou de conflits, au détriment des devises (elles-mêmes fortement dépendantes du secteur « tourisme »). A l'inverse, l'activité sur devises a tendance à augmenter en période de croissance, au détriment des métaux précieux.

Volumes des transactions :

en K€	2024	2023
Change manuel	13 712	14 344
Métaux précieux	5 367	4 340
Ensemble	19 079	18 684

Les produits de l'activité de change manuel et de l'activité des métaux précieux sont de 741 K€ à fin 2024 contre 634 K€ à fin 2023, en hausse de 15 %.

5°) PARTICIPATION MAJORITAIRE

La SARL ID-EXIUM a pour objectif la réalisation des actifs détenus par la société MAR, filiale d'ID-EXIUM. Cette filiale est provisionnée à 100 %.

6°) PARTICIPATIONS MINORITAIRES ET CAPITAL DEVELOPPEMENT

La société IDSUD n'a procédé à aucun investissement, deux sorties de son portefeuille ont été constatées sur l'année 2024.

Le 3 mai 2024, la société Intellinium été clôturée pour insuffisance d'actif par le Tribunal de Commerce d'Aix-en-Provence. Les titres étaient provisionnés pour 250 K€.

Début 2024, le Fonds de placement Jet Innovation a été liquidé. Les titres étaient provisionnés en totalité pour 84 K€.

Investissements de l'année : néant

Désinvestissements de l'année : 334 K€

Portefeuille au 31 décembre 2024 : La valeur nette à la clôture de l'exercice de ces TIAP est de 558 K€.

7°) INVESTISSEMENTS CORPORELS ET INCORPORELS

Les investissements courants de la société se sont élevés à 255 K€ (dont 213 K€ liés à la rénovation et aux aménagements du 3^{ème} étage).

8°) LA TRESORERIE

Le tableau des flux de trésorerie est en annexe et fait apparaître une diminution de la trésorerie de 7 797 K€, nécessaire à la bonne marche de l'entreprise et plus précisément aux engagements donnés au secteur « Energie ».

9°) RESULTATS

En K€	2024	2023	2022
Résultat exploitation	- 2 598	-2 370	-2 220
Résultat financier	1 268	8 791	2 747
Résultat courant	- 1 329	6 421	527
Résultat exceptionnel	12 537	13 344	- 15 631
Résultat net	10 273	18 720	- 15 494
Dividende proposé à l'AG	0	0	0
Dividende par action en €	0	0	0

10°) AUTRES FAITS MARQUANTS

Notre société n'a pas connu d'autre fait marquant cette année.

11°) AFFECTATION DU RESULTAT

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 10 273 108,85 €, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

RAPPORT DE GESTION

• Report à nouveau	- 18 618 K€
• Résultat de l'exercice 2024	10 273 K€

total du montant à affecter	- 8 345 K€
décide de l'affecter comme suit :	
• au report à nouveau	- 8 345 K€

ensemble	- 8 345 K€

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de – 3 001 K€.

Bilan social

A la fin de l'exercice 2024, l'effectif de la société IDSUD comptait treize collaborateurs, sept femmes et six hommes.

La société IDSUD n'emploie pas de personnes handicapées et n'est pas soumise à la contribution.

Les autres sociétés du groupe comptent :
pour le secteur Energies : 22 personnes ;
pour le secteur Voyages : 6 personnes.

La société a mis en place une politique de retraite complémentaire pour le personnel IDSUD.

Le Conseil de Surveillance et le Directoire de la société sont heureux de remercier ici les collaborateurs pour les efforts accomplis et leur dévouement dans ce contexte particulier.

Responsabilité sociétale et environnementale

Dans une volonté d'allier compétitivité économique et responsabilité sociale, la Direction Générale de l'entreprise reste soucieuse de veiller aux conditions d'hygiène et de sécurité de l'ensemble de son personnel.

Le titre et la Bourse

1) Echange de titres (Hors OPRA)

	2024	2023
Nombre de titres échangés	6 652	5 076
Volume des échanges	1 133 K€	656 K€
Nombre de séances boursières	252	256

2) Evolution du cours en 2024

	cours	jour
Plus haut	198,00 €	23 septembre
Plus bas	69,00 €	8 janvier
Dernier cours	191,05 €	30 décembre
Cours moyen	170,433 €	
Capitalisation	70 606 K€	30 décembre

3) Rachat d'actions

Le contrat de liquidité historiquement conclu avec Gilbert Dupont avait été suspendu le 21 mai 2021, préalablement à l'annonce de l'OPRA.

Depuis cette date, la société n'a procédé à aucun rachat d'action propre.

Actionnariat

Conformément aux dispositions de l'article L 233 – 13 du Code de Commerce et en fonction des informations reçues à ce jour, nous vous communiquons ci-après l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du vingtième des droits de vote à la clôture de l'exercice :

A fin 2024	de 5%	+ de 10%	+ de 15%	+ de 20%	+ de 25%	+ de 33 1/3%	+ de 50%	+ de 66 2/3%	+ de 90%	+ de 95%
Manandier SAS										X
Autres nominatifs	X									
Autres porteurs	X									
Rappel à fin 2023										
Famille LUCIANI								X		
Franklin Finance SA		X								
Autres nominatifs	X									
Autres porteurs		X								

Les statuts de la société accordent un droit de vote double aux actions nominatives détenues depuis cinq ans au moins.

Participation des salariés au capital

Au 31 décembre dernier, aucun salarié ne possède d'action IDSUD. Il n'a pas été mis en place de structures de détention collective d'actions de la société par ces salariés. De même, ceux-ci ne détiennent aucune action frappée d'incessibilité répondant aux cas visés par l'article L.225 – 102 du Code de Commerce.

Recherche et développement, brevet et licences

La société IDSUD effectue ses recherches et développements en partenariat avec ses filiales et participations et principalement dans la branche énergies, détentrice de plusieurs brevets.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du code des impôts, les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal pour un montant de 26 K€.

Délais de paiement

Conformément à l'article D.441-4, nous vous présentons les délais de paiement fournisseurs et clients à la clôture de l'exercice :

Fournisseurs : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu :

Tranches de retard de paiement (en €)	Nombre de factures concernées	Montant total des factures concernées	% du montant total des achats HT de l'exercice
0 jour (indicatif)	27	63 063	4,86 %
1 à 30 jours		707 913	54,53 %
31 à 60 jours		21 861	1,68 %
61 à 90 jours			0,00 %
91 jours et plus			0,00 %
Total	27	792 837	61,07 %

Factures exclues relative à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées : néant.

Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiements : délais légaux (30 jours).

Clients : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu :

Tranches de retard de paiement (en €)	Nombre de factures concernées	Montant total des factures concernées	% du CA HT de l'exercice
0 jour (indicatif)	7	282 262	26,21 %
1 à 30 jours		14 832	1,38 %
31 à 60 jours		1 323	0,12 %
61 à 90 jours		2 856	0,27 %
91 jours et plus		457 293	42,47 %
Total (1j et plus)	7	758 566	70,44 %

Factures exclues relative à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées : néant.

Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiements : délais légaux (30 jours).

Conventions réglementées

Nous vous demandons, conformément à l'article L.225-86 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à l'article R. 225-57 du Code de commerce et conclues au cours de l'exercice écoulé après avoir été régulièrement autorisées par votre Conseil de Surveillance.

Vos Commissaires aux Comptes ont été dûment avisés de ces conventions qu'ils ont décrites dans leur rapport spécial.

Les Conventions nouvelles :

Une convention d'abandon de compte courant avec clause de retour à meilleure fortune signée avec la filiale IDSUD Energies pour une créance de 6 700 000 € valable pendant six ans à compter de l'exercice clos entre le 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2030.

Ces conventions ont été autorisées en Conseil de Surveillance dans sa séance du 27 décembre 2024.

Les Conventions antérieures :

Une convention afférente à la mise en place d'un contrat de retraite complémentaire par capitalisation à prestations définies au profit des cadres dirigeants.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration en date du 21 juin 2004.

Montant pris en charge sur l'exercice 2023 : 28 000 €.

Événements post clôture

- Les crises et conflits géopolitiques actuels, majeurs, qui impactent à ce titre sensiblement les marchés financiers dans leur globalité, obligent la société IDSUD à constater son incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur ses exercices à venir ainsi que ceux de ses filiales.

- OPAS :

Le 12 septembre 2024, la société MANANDIER, actionnaire majoritaire contrôlée par la Famille LUCIANI, détenant 96,34 % du capital social de la Société ainsi que 96,29 % des droits de vote, a déposé un projet d'offre d'achat simplifiée visant les actions « IDSUD » non détenues par elle (en l'occurrence, 13 523 actions).

Elle précisait envisager de mettre en œuvre une procédure de retrait obligatoire à l'issue de l'offre et s'y engageait de manière irrévocable en cas d'approbation des termes et conditions de l'offre par la société cible et d'avis de conformité émis par l'AMF.

Le prix initial de l'offre, payable exclusivement en numéraire, était initialement fixé à 192,55 € par action.

Suivant dépôt de ce projet d'offre d'achat simplifié, le Cabinet BM&A, expert indépendant déjà désigné le 8 février 2024 pour se prononcer sur les conditions financières de l'offre suivie d'un retrait obligatoire, a accompli la mission à lui dévolue.

Le 29 octobre 2024, l'expert indépendant a conclu au caractère équitable du prix de l'offre.

Le 18 mars 2025, la société MANANDIER a redéposé son projet d'offre d'achat simplifié au prix cependant relevé de 220 € par action pour tenir compte de la nature même de l'opération envisagée.

Le 19 mars 2025 et réinterrogé pour tenir compte du prix relevé de l'offre, l'expert indépendant a confirmé son opinion relative à son caractère équitable.

Le même jour, suivant avis motivé du Conseil de surveillance de la Société IDSUD approuvant les termes et conditions du projet d'offre présenté par la société MANANDIER, la société IDSUD a établi et puis communiqué à l'AMF son projet de note en réponse.

La note d'information de la société MANANDIER en date du 18 mars 2025 a été soumise à l'examen de l'AMF lors de son collège du 15 avril 2025.

Le 16 avril 2025, l'AMF a rendu et publié une décision de conformité n° 225C0658. Ainsi, l'OPAS est ouverte du 17 avril jusqu'au 5 mai 2025 inclus.

Perspective 2025

Le résultat de l'exercice 2025 devrait comprendre en premier lieu un dividende de la Française des Jeux attendu de 4,4 M€ (soit 2,05€ par action), lequel devrait être voté le

22 mai 2025 (communiqué du 6 mars 2025).

Les secteurs Change et Voyages devraient confirmer des meilleures performances tout en restant prudent sur les prévisions dans le contexte conjoncturel et géopolitique actuel.

La société IDSUD Energies repense actuellement son modèle économique et s'accorde jusqu'au 2nd semestre 2025 pour en vérifier les qualités et l'efficacité.

La stratégie envisagée et mise en œuvre repose sur :

- La pose et l'installation de centrales photovoltaïques à destination de l'autoconsommation individuelle et collective, non affectée par les annonces tarifaires affectant la filière photovoltaïque.
- La distribution de matériels photovoltaïques et d'électronique de puissance à destination des professionnels.
- La prestation de services annexes.

Si le nouveau plan d'affaires d'IDSUD Energies n'est, à ce jour, pas encore finalisé, la Société confirme cependant sa politique de soutien, apportant à sa filiale appui financier outre les fonctions supports (ressources humaines, comptabilité, juridique et systèmes d'information).

LE DIRECTOIRE

RAPPORT DE GESTION

RÉSULTATS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

<i>(en milliers d'euros)</i>	2024	2023	2022	2021	2020
Situation financière en fin d'année					
Capital social :	4 115	5 509	5 509	5 509	10 000
Nombre d'actions :	369 572	494 766	494 766	494 766	898 128
Résultat global des opérations					
Produits des activités courantes (*) :	6 412	5 780	5 238	5 457	3 336
Bénéfice avant impôt, amortissements, provisions :	14 286	16 295	- 5 002	63 377	425
Impôt sur les sociétés :	935	1 045	390	2 650	0
Bénéfice après impôt, amortissements, provisions :	10 273	18 720	- 15 494	60 492	- 559
Montant des bénéfices distribués :	0	0	0	0	0
Résultat des opérations réduit à une seule action (en euros)					
Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions :	37,59	30,82	-10,90	122,74	0,47
Bénéfice après impôt, amortissements, provisions :	27,80	37,84	-31,32	122,26	- 0,62
Dividende versé à chaque action :	0	0	0	0	0
Personnel					
Nombre de salariés au 31 décembre :	13	13	14	15	15
Montant de la masse salariale :	1 123	902	980	861	692
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, œuvres sociales, ...) :	629	519	514	515	390

(*) : les produits des activités courantes correspondent au chiffre d'affaires HT auquel il est ajouté les autres produits d'exploitation, les produits financiers et auquel il est déduit les reprises de provision à caractère financier.

ATTESTATION DU RAPPORT ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sociaux sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société.

Fait à Marseille, le 29 avril 2025.

Jérémy ARNOULD-LUCIANI
Président du Directoire

Mesdames, Messieurs, chers actionnaires

Conformément à l'article 225-68 du Code de commerce, le Conseil de Surveillance vous présente le rapport établi sur le gouvernement d'entreprise et sur les observations sur le rapport de gestion du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

A - ORGANISATION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

1) Composition du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance de votre société est composé de trois membres, une femme et deux hommes. La durée du mandat des membres du conseil est de 6 ans.

Prénom, Nom, titre ou fonction	Année de première nomination	Echéance de mandat
Marie-Thérèse LUCIANI Présidente du conseil	1998	2029
Laurent DUPUCH Membre du conseil	2019	2025
Philippe KLEIN Membre du conseil	2012	2029

2) Liste des mandats

Au 30 avril 2024, la liste des membres du conseil de surveillance de votre société ainsi que les fonctions qu'ils exercent dans d'autres sociétés est la suivante :

Prénom, Nom	Mandats
Marie-Thérèse LUCIANI	❖ Présidente du conseil d'IDSUD
Laurent DUPUCH	❖ Membre du conseil d'IDSUD ❖ Président du Directoire d'Ukrsibbank, filiale de BNP Paribas en Ukraine ❖ Membre du conseil d'administration du Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur de la France
Philippe KLEIN	❖ Membre du conseil d'IDSUD ❖ Gérant de la SARL Codexpro, de droit marocain

3) Rémunération du Conseil de Surveillance

Le montant annuel des jetons de présence alloués aux membres du conseil versé en 2024 au titre de l'année 2023 est fixé à 80 000 €, conformément à la décision de l'assemblée générale du 28 juin 2017.

Le mode d'attribution des jetons de présence est fonction de l'assiduité et de l'implication de chacun.

Pour l'année 2024, la répartition des jetons de présence est la suivante :

- Madame Marie-Thérèse LUCIANI :	50 000 €
- Monsieur Laurent DUPUCH :	15 000 €
- Monsieur Philippe KLEIN :	15 000 €

Pour l'année 2024, le Conseil de Surveillance s'est réuni 12 fois, le taux de participation est de 100 %, avec 2 membres en visio-conférence.

B - ORGANISATION DU DIRECTOIRE

1) Composition

Le Directoire est composé de trois membres. Les membres du Directoire sont nommés pour six ans.

Prénom, Nom, titre ou fonction	Année de première nomination	Echéance de mandat
Jérémie LUCIANI Président du directoire	2003	2029
Christine NIVIERE Membre du directoire	2012	2029
Alban RAIS Membre du directoire	2023	2028

2) Liste des mandats

Prénom, Nom	Mandats
Jérémie ARNOULD-LUCIANI	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Président du Directoire d'IDSUD ❖ Directeur administratif et financier d'IDSUD ❖ Président de la SAS IDSUD Voyages ❖ Gérant de la SARL ID-EXIUM ❖ Président de la SASU IDSUD Energies ❖ Directeur Général de IDSUD Energy Singapore PTE.LTD ❖ Gérant de la SARL IDSUD Energies Afrique ❖ Président de la SAS KEHUA France ❖ Président de Manandier SAS ❖ Gérant de SPV ❖ Représentant légal de Hangzhou IDSUD New Energy Technology Co., Ltd
Christine NIVIERE	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Membre du Directoire d'IDSUD ❖ Directrice Commerciale d'IDSUD ❖ Directrice Générale de la SAS IDSUD Voyages
Alban RAIS	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Membre du Directoire d'IDSUD ❖ Directeur Juridique d'IDSUD

3) Rémunération et avantages en nature

Au titre des fonctions de membre du Directoire, aucune rémunération n'est versée.

En revanche, pendant la durée de leur fonction de membre du Directoire, Madame Christine NIVIERE, Monsieur Jérémie ARNOULD-LUCIANI et Monsieur Alban RAIS restent salariés de la société, leur contrat de travail existant préalablement à leur nomination.

Nous vous informons que les montants bruts versés par la société pour l'année 2024 s'élèvent à 308 K€ pour Monsieur Jérémie ARNOULD-LUCIANI, Président du Directoire, à 101 K€ pour Madame Christine NIVIERE (y compris avantages en nature) et à 192 K€ pour Monsieur Alban RAIS.

Monsieur Jérémie ARNOULD-LUCIANI n'a perçu aucune rémunération en qualité de Président de la SASU IDSUD

Energies.

4) Engagements financiers en matière de retraite

Monsieur Jérémie LUCIANI et Madame Christine NIVIERE bénéficient d'un contrat de retraite par capitalisation à prestations définies.

5) Représentant permanent néant

C – CONVENTIONS INTERVENUES, DIRECTEMENT OU PAR PERSONNE INTERPOSEE, ENTRE, D'UNE PART, L'UN DES MANDATAIRES SOCIAUX OU L'UN DES ACTIONNAIRES DISPOSANT D'UNE FRACTION DES DROITS DE VOTE SUPERIEURE A 10 % D'UNE SOCIETE ET, D'AUTRE PART, UNE AUTRE SOCIETE DONT LA PREMIERE POSSEDE DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PLUS DE LA MOITIE DU CAPITAL, A L'EXCEPTION DES CONVENTIONS PORTANT SUR DES OPERATIONS COURANTES ET CONCLUES A DES CONDITIONS NORMALES :

Les Conventions nouvelles :

Une convention d'abandon de compte courant avec clause de retour à meilleure fortune signée avec la filiale IDSUD Energies pour une créance de 6 700 000 € valable pendant six ans à compter de l'exercice clos entre le 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2030.

Ces conventions ont été autorisées en Conseil de Surveillance dans sa séance du 27 décembre 2024.

Les Conventions antérieures :

Une convention afférente à la mise en place d'un contrat de retraite complémentaire par capitalisation à prestations définies au profit des cadres dirigeants.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration en date du 21 juin 2004.

Montant pris en charge sur l'exercice 2024 : 28 000 €.

D - DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL, PAR APPLICATION DES ARTICLES L.225-129-1 ET L.225-129-2, ET UTILISATION FAITE DE CES DELEGATIONS AU COURS DE L'EXERCICE :

néant

E – OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Directoire de notre Société vous a convoqués à une Assemblée Générale Annuelle, conformément à la loi et aux statuts, afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2024, et de soumettre à votre approbation les comptes du dit exercice et l'affectation du résultat.

Nous vous rappelons que, conformément à l'article L.225-68 du Code de commerce, le Conseil de Surveillance doit présenter à l'Assemblée Générale ses observations sur le rapport de gestion du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Après avoir vérifié et contrôlé les comptes annuels et le rapport de gestion du Directoire, nous estimons que ces documents ne donnent lieu à aucune observation particulière.

Nous espérons que l'ensemble des propositions que vous a fait le Directoire dans son rapport recevra votre agrément, et, que vous voudrez bien adopter les résolutions qui vous sont soumises.

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Communiqué émis en vue de la proposition de mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions propres soumis à l'assemblée générale annuelle du 18 juin 2025

Synthèse des principales caractéristiques de l'opération : programme de rachat d'actions

Emetteur : IDSUD cotée en continu sur Euronext Growth

mnémonique : ALIDS
code ISIN : FR0000062184
Société éligible au PEA-PME

Programme de rachat :

- . titres concernés : actions ordinaires
- . % de rachat maximum de capital autorisé par l'Assemblée générale : 10 % du capital.
- . prix d'achat unitaire maximum : 190 €
- . montant maximum : 7 M€

Objectifs par ordre de priorité :

- . conservation d'actions et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- . attribution aux salariés et/ou aux dirigeants de la société ou du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi ;
- . annulation des titres rachetés, après autorisation d'une assemblée générale extraordinaire à tenir.

Durée du programme : 18 mois, soit le 18 décembre 2026

IDSUD est un prestataire de service de proximité avec comme activité principale le change de devises et de métaux précieux. Elle est également une holding diversifiée gérant des prises de participations dans des sociétés. La société est cotée en continu sur le marché Euronext Growth.

1 – Répartition par objectifs

Au 31 décembre 2024, la société ne détient pas d'actions propres.

2 - Objectifs du programme de rachat d'actions

Dans le cadre du présent programme de rachat d'actions, la société est autorisée à procéder à des achats en bourse de ses propres actions en vue, par ordre de priorité :

. de procéder à l'achat d'actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;

. de procéder à l'attribution aux salariés et/ou aux dirigeants de la société ou du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi ;
. de procéder à l'annulation, dans le cadre de la politique financière de la société, des titres rachetés, après

autorisation d'une assemblée générale extraordinaire à tenir ;

. de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers au titre des programmes de rachat d'actions et, plus généralement, de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur au titre de ces programmes.

3 - Modalités

a) Part maximale du capital à acquérir et montant maximal des fonds consacrés à l'opération

L'autorisation soumise au vote de l'assemblée du 18 juin 2025 (4^{ème} résolution) permettrait à la société de procéder au rachat de 10 % de ses propres actions. Le nombre total d'actions s'élevant à 369 572 actions, le programme porterait sur un maximum de 36 957 actions. Sur la base du prix maximal autorisé, 190 €, la réalisation intégrale du programme représenterait un investissement théorique de 7 M€.

Les titres pourront être rachetés en tout ou partie par tous moyens sur le marché ou hors marché, y compris par les transactions de blocs ou par l'utilisation de produits dérivés.

b) Fourchette d'intervention

Prix maximum de rachat : 190 €.

c) Durée

L'autorisation donnée sera valable jusqu'à l'assemblée générale annuelle tenue en l'an 2026. Toutefois, elle ne peut pas excéder dix-huit mois soit jusqu'au 18 décembre 2026.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Exercice du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024

Aux actionnaires de la SA IDSUD,

1- **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société IDSUD relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Directoire et examinés par le Conseil de Surveillance du 31 mars 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2- **Fondement de l'opinion**

- **Référentiel d'audit :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- **Indépendance :**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

3- **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Les provisions pour risques et charges figurent au bilan pour un montant de 3 253 K€, elles se composent pour l'essentiel d'une provision pour restructuration pour un montant de 3 242 K€ fin 2024 contre 5 122 K€ fin 2023.

Nos travaux ont consisté à apprécier le respect de la règlementation ainsi que la justification de son montant.

Les immobilisations financières, dont le montant net figurant dans les comptes au 31 décembre 2024 s'établit à 1 876 K€, sont évaluées selon les modalités décrites dans la partie « règles et méthodes comptables » de l'annexe, au niveau du paragraphe relatif au Portefeuille Titres.

Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère approprié des méthodes retenues, ainsi que le caractère raisonnable des données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations effectuées par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4- **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires :

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents sur la situation

financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnés à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise :

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de Commerce.

5- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Après avoir vérifié et contrôlé les comptes annuels et le rapport de gestion, le Conseil de Surveillance d'IDSUD a estimé que ces documents ne donnaient lieu à aucune observation particulière.

6- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance

raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe 1 du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait le 28 avril 2025

Le Commissaire aux Comptes

FIDECOMPTA
Stéphane BLANCARD

RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de la société IDSUD,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

❖ Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L225-86 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet

de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance :

CONVENTION D'ABANDON DE CREANCE AVEC CLAUSE DE RETOUR A MEILLEURE FORTUNE

Avec : IDSUD Energies SAS

Personnes concernées : Monsieur Jérémie ARNOULD-LUCIANI, Président du Directoire

Nature et objet : Cette convention, autorisée par votre Conseil de Surveillance en date du 27 décembre 2024, porte sur un abandon de créance d'IDSUD SA à sa filiale IDSUD Energies SAS, d'un montant de 6 700 000 €, avec clause de retour à meilleure fortune.

Modalités : IDSUD SA consent à IDSUD Energies SAS une remise partielle de sa dette pour 6 700 000 €, la ramenant de 12 423 624.17 € à 5 723 624.17 €. Cet abandon est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune, ce dernier étant défini par la « *constatation au cours d'un exercice clos entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2030 d'un résultat net positif, étant précisé que ce résultat net s'entend du résultat de l'exercice après impôt, mais avant prise en compte des incidences de la reconstitution de la créance.* »

En cas de retour à meilleure fortune, IDSUD Energies SAS s'engage à réinscrire au crédit du compte courant d'IDSUD SA, un montant de créance correspondant à 50 % du résultat net positif de la partie qui excède 500 K€ de chaque exercice tel que défini ci-dessus.

Toutefois, cette réinscription au crédit du compte courant ne pourra s'effectuer que dans la mesure où elle n'aura pas pour conséquence de ramener le montant des capitaux propres à une valeur inférieure à la moitié du capital social de la société.

L'appréciation du déclenchement de la clause de retour à meilleure fortune interviendra à chaque arrêté de comptes, même intermédiaire, certifié conforme par le Commissaire aux Comptes de la Société.

Si la créance n'est pas remboursée dans un délai de 6 ans, soit au plus tard le 31 décembre 2030, et en l'absence d'un retour à meilleure fortune, celle-ci sera éteinte de plein droit.

Dans tous les cas, IDSUD Energies, débiteur, s'interdit, jusqu'au complet remboursement de IDSUD SA, créancière, de constituer des sûretés ou privilèges au bénéfice d'autres créanciers ou organismes, sans consentir à IDSUD SA, créancière, les mêmes garanties et au même rang.

Une charge exceptionnelle de 6 700 000 € a été comptabilisée sur l'exercice 2024.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société IDSUD SA :

La société IDSUD Energies rencontre actuellement des difficultés économiques et financières importantes. Eu égard à la situation encore évolutive de la filiale, cette dernière a décidé de se donner du temps afin d'analyser sereinement la situation, son évolution et les mesures à envisager pour l'avenir de la branche Energies.

La société IDSUD maintient son soutien dans ce sens.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R 225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTION AFFERENTE A LA MISE EN PLACE D'UN CONTRAT DE RETRAITE COMPLEMENTAIRE PAR CAPITALISATION

Personnes concernées :

Monsieur Jérémie LUCIANI, Président du Directoire
et Madame Christine NIVIERE, Membre du Directoire

Nature et objet : Cette convention, autorisée par votre Conseil d'Administration en date du 21 Juin 2004, porte sur la conclusion d'un contrat de retraite par capitalisation à prestations définies au profit des cadres dirigeants.

Un versement de 28 000 € a été effectué au titre de 2024.

Fait le 28 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

FIDECOMPTA
Stéphane BLANCARD

RESOLUTIONS

Résolutions relevant des assemblées générales ordinaires

Première résolution *Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2024, quitus aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, des observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et du rapport des Commissaires aux comptes sur l'exercice social 2023, approuve les termes desdits rapports ainsi que les opérations qui y sont décrites.

Elle approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes de l'exercice 2024 traduisant ces opérations qui font apparaître un résultat net après impôts de 10 273 108,85 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance de la Société pour ledit exercice.

Deuxième résolution *Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2024*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire,

constatant que le montant à affecter au 31 décembre 2024 s'élève à 10 273 101,85 euros soit :

• Report à nouveau	-18 617 540,70
• Résultat de l'exercice 2024	10 273 101,85

total du montant à affecter	- 8 344 438,85

décide de l'affecter comme suit :

• au report à nouveau	- 8 344 438,85

ensemble	- 8 344 438,85

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de – 3 001 451,10 €.

L'Assemblée Générale prend acte du rappel, effectué

à son intention, relatif aux dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

Exercices	2021	2022	2023
Nombres d'actions	494 766	494 766	494 766
Dividendes par action (€) (*)	-	-	-
Revenu global (€)	-	-	-

(*) éligible à l'abattement fiscal de 40 %, le cas échéant

Troisième résolution *Approbation des conventions et engagements visés à l'article L. 225-86 du Code de commerce*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.225-86 et suivants du Code de commerce, approuve les opérations et les conventions conclues ou exécutées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Quatrième résolution *Autorisation donnée au directoire d'opérer en Bourse sur les actions de la société*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire,

* autorise le Directoire dans les conditions prévues aux articles L.22-10-62 et suivants du Code de commerce, à se porter acquéreur en Bourse ou hors Bourse d'actions de la société, dans une proportion maximale de 10 % du capital, représentant un investissement théorique maximum de 7 M€, en vue, par ordre de priorité :

- . de procéder à l'achat d'actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- . de procéder à l'attribution aux salariés et/ou aux dirigeants de la société ou du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi ;
- . de procéder à l'annulation, dans le cadre de la politique financière de la société, des titres rachetés, après autorisation d'une assemblée générale extraordinaire à tenir ;

RESOLUTIONS

. de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers au titre des programmes de rachat d'actions et, plus généralement, de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur au titre de ces programmes.

* décide de fixer le prix unitaire maximum d'achat par action (hors frais et commissions) à 190 €.

Cette autorisation est valable jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Cinquième résolution *Pouvoirs en vue des formalités*

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal des présentes délibérations pour faire toutes déclarations et accomplir toutes formalités d'enregistrement, de dépôt, de publicité et autres.

COMPTES SOCIAUX 2024

I - Bilans comparés au 31 décembre	p 23
II - Comptes de Résultat comparés au 31 décembre	p 24
III - Règles et Méthodes comptables, Faits significatifs de l'exercice, Evènements postérieurs à la clôture	p 25
IV - Notes annexes aux comptes sociaux :	p 29
4.1 Projet d'affectation du résultat	p 29
4.2 Mouvements de l'actif immobilisé	p 29
4.3 Portefeuilles titres	p 31
4.4 Capitaux propres, réserves	p 32
4.5 Provisions	p 33
4.6 Engagements de crédit-bail	p 34
4.7 Echéanciers	p 34
4.8 Charges à payer et produits à recevoir	p 35
4.9 Charges et produits constatés d'avance	p 35
4.10 Produits des activités courantes	p 35
4.11 Ventilation de l'impôt	p 35
4.12 Tableau des Flux de Trésorerie	p 36
4.13 Engagements financiers	p 37
4.14 Honoraires des commissaires aux comptes	p 38
4.15 Personnel et organes sociaux	p 39
4.16 Variation des impôts différés ou latents	p 39
4.17 Tableau des filiales et participations	p 40

COMPTES SOCIAUX 2024

I BILANS COMPARES AU 31 DECEMBRE

ACTIF		2024			2023
		notes	valeurs brutes	amort & prov	valeurs nettes
Immobilisations incorporelles	4.2.1	218	34	184	186
Immobilisations corporelles	4.2.2	5 257	3 893	1 364	1 336
Immobilisations financières	4.2.3/4.3	10 567	8 690	1 877	5 888
Sous total Actif Immobilisé		16 042	12 617	3 425	7 410
Clients	4.7.1	759		759	485
Autres créances	4.7.1	8 390	8 135	255	101
Banques		487		487	8 850
Caisses		975		975	767
Charges constatées d'avances	4.7.1/4.9	45		45	106
Sous total Actif Circulant		10 656	8 135	2 521	10 309
TOTAL ACTIF		26 698	20 752	5 946	17 719
PASSIF		2024			2023
Capital	4.4			4 115	5 509
Prime d'émission, de fusion, d'apport	4.4			119	119
Réserves	4.4			1 000	1 000
Report à nouveau	4.4			- 18 617	- 18 056
Résultat de l'exercice	4.1/4.4			10 273	18 720
Provisions réglementées	4.4/4.5			109	109
Sous total Capitaux propres				- 3 001	7 401
Provisions pour risques et charges	4.5			3 253	5 134
Emprunts auprès des établissements de crédit	4.7.1			3 359	2 654
Dettes envers les établissements de crédit	4.7.1			252	589
Dettes financières diverses	4.7.1			286	470
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4.7.1			887	136
Autres passifs	4.7.1			721	1 131
- <i>personnel et organismes sociaux</i>				496	325
- <i>État</i>				225	806
Dettes sur immobilisations				23	
Autres dettes	4.7.1			166	204
Comptes de régularisation	4.7.1				
Sous total Hors Capitaux propres				8 947	10 318
TOTAL PASSIF				5 946	17 719

COMPTES SOCIAUX 2024

II COMPTES DE RESULTAT COMPARES AU 31 DECEMBRE

	notes	2024	2023
+ Produits d'exploitation	4.10	1 158	979
Chiffres d'affaires		1 077	915
<i>Change touristique</i>		445	447
<i>Métaux précieux</i>		296	187
<i>Autres produits</i>		336	281
Reprises de provisions d'exploitation & Transfert de charges		26	28
Autres produits divers d'exploitation		55	36
- Charges d'exploitation		-3 756	-3 349
Autres achats et charges externes		-1286	-1305
Impôts, taxes, et versements assimilés		-296	-265
Charges du personnel		-1864	-1461
<i>salaires et traitements</i>		-1234	-942
<i>charges sociales</i>		-630	-519
Dotations aux amortissements		-229	-237
Dotations aux provisions	4.5		
Autres charges		-81	-81
Résultat d'exploitation		-2 598	-2 370
+ Produits financiers	4.10	5 280	9 189
Produits de l'activité de portefeuille et des participations		4 989	4 585
Intérêts sur portefeuille titres		291	241
Produits de cessions de titres et de valeurs mobilières			3
Autres produits financiers			4 360
Reprise de provisions	4.5		4 360
<i>dont activités de portefeuilles et titres de participation</i>			4 360
<i>dont titres de placement</i>			
<i>dont activités change et métaux précieux</i>			
- Charges financières		-4 012	-398
Intérêts et charges assimilées		-109	-393
Charges de cessions de titres et de valeurs mobilières			
Autres charges financières			
Dotations aux amortissements et provisions	4.5	-3 903	-5
<i>dont activités de portefeuilles et titres de participation</i>		-3 900	
<i>dont titres de placement</i>			
<i>dont activités change et métaux précieux</i>			
<i>dont risques financiers divers</i>		-3	-5
Résultat financier		1 268	8 791
RÉSULTAT COURANT avant impôts		-1 330	6 421
+ Produits exceptionnels		22 951	21 582
- Charges exceptionnelles		-10 413	8 238
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		12 538	13 344
- Impôt sur les bénéfices	4.11	-935	-1 045
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		10 273	18 720

III REGLES ET METHODES COMPTABLES – FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

- La société a finalisé une Offre Publique de Rachat d'Actions (OPRA) en date du 26 juillet 2024. Cette opération a pour effet :
 - o Une réduction de capital à hauteur de 1 394 K€ par annulation des actions échangées dans le cadre de l'OPRA, la différence est imputée sur le poste « report à nouveau » pour 19 282 K€,
 - o Un profit exceptionnel de 19 048 K€ lié à l'échange des titres,
 - o Une charge d'impôt sur les sociétés inhérente à cette opération de 289 K€.
- La société a constaté une dépréciation des titres de participation de la filiale IDSUD Energies à hauteur de 3,9 M€, traduite dans le résultat financier (la méthode d'évaluation est décrite ci-après dans le § Règles et Méthodes comptables) ;
- La société IDSUD a actualisé la provision pour risques initialement dotée en 2022 dans le cadre de la réorganisation complète de la branche « Energies ». La provision pour risque a été reprise pour un montant net de 1,9 M€, ramenant ainsi le montant du passif afférent à 3,2 M€ ;
- La société IDSUD a constaté, par acte sous seing privé en date du 31 décembre 2024 un abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune au profit de sa filiale IDSUD Energies, pour un montant de 6,7 M€ ;
- Enfin, la société IDSUD a constaté une dépréciation du compte courant de la filiale IDSUD Energies à hauteur de 1,7 M€.

Informations par activité :

ACTIVITES HOLDING / CHANGE :

Le chiffre d'affaires réalisé par le département « Change et métaux précieux » a augmenté de 17 % sur 2024, passant de 741 K€ à 634 K€.

ACTIVITES VOYAGES :

La société IDSUD Voyages a enregistré une baisse de son chiffre d'affaires de 4 % sur 2024, passant de 799 K€ à 764 K€. Le résultat de l'exercice, de 144 K€, comprend la reprise de provision de créances rattachées à sa filiale américaine T4EX NY pour 200 K€.

ACTIVITES ENERGIES RENOUVELABLES :

Le chiffre d'affaires s'élève à 299 K€ (vs 844 K€ en 2023) pour un résultat bénéficiaire de 71 K€, après prise en compte d'un résultat exceptionnel positif de 4,9 M€ lié à un abandon de créances de la société mère pour 6,7 M€, lui-même atténué des abandons de créances consentis aux sous-filiales « Energies » pour 1,8 M€.

LA FRANÇAISE DES JEUX :

Le groupe FDJ enregistre un chiffre d'affaires 2024 de 3,065 milliards d'euros, en augmentation de 17 % par rapport à 2023.

L'EBITDA est de 792 M€, soit une marge de 25,8 % de 2024 et un résultat net ajusté de 490 M€. Il sera proposé à l'AG du 22 mai 2025, un dividende de 2,05 € par action, soit 77 % du résultat net ajusté.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

• Les comptes de la société sont présentés en conformité avec les dispositions légales et réglementaires actuellement en vigueur en France, en particulier de l'Autorité des Normes Comptables (ANC). Ils ont été établis conformément aux principes de base suivants :

- prudence,
- continuité de l'exploitation,
- permanence des modes d'évaluation d'un exercice sur l'autre (méthode des coûts historiques),
- indépendance des exercices.

• Une annexe complète et commente les informations fournies dans le bilan et le compte de résultat. Les comptes annuels sont présentés en milliers d'euros.

Fiche d'Identité

IDSUD SA
Siège social : 3, place Général de Gaulle
– 13001 Marseille

Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance au capital de 4 114 915 d'euros

La société IDSUD est une société anonyme à objet financier : ses activités principales sont le change de devises et de métaux précieux. Elle est également une holding diversifiée gérant des prises de participations dans des sociétés.

Immobilisations corporelles et incorporelles

1) Valeurs Brutes

La valeur brute de ces éléments correspond à leur valeur d'entrée dans le patrimoine de l'entreprise (prix d'achat, majoré des frais accessoires de mise en service, à l'exclusion de tous frais d'acquisition ou frais financiers).

Les biens correspondants n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation.

Le fonds commercial correspond aux sommes déboursées par la société pour acquérir la maîtrise des guichets de son établissement principal ouverts au public (pour la moitié de leur superficie), soit 171 085 € (1 122 250 F) en 1979.

La durée d'utilisation du fonds commercial n'est pas limitée dans le temps. En l'absence d'indice de perte de valeur, ce fonds n'est pas déprécié.

2) Amortissements

Les amortissements pour dépréciation ont été, sauf exception signalée, calculés selon le mode linéaire sur la base de la durée de vie probable normale de ces immobilisations.

Les amortissements dérogatoires concernent essentiellement l'immeuble d'exploitation de la société à Marseille.

Les principales durées d'utilisation retenues, afin de rendre homogène l'évaluation des immobilisations incorporelles et corporelles, sont les suivantes :

Logiciels informatiques	1 à 3 ans
Locaux d'exploitation	20 à 50 ans
Agencements des locaux (selon la nature des travaux)	5 à 20 ans
Véhicules	4 à 5 ans
Matériel de bureau & informatique	3 à 10 ans
Mobilier de bureau	3 à 10 ans

Enregistrement des opérations en devises, or et autres monnaies métalliques

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties au cours du jour de la transaction. Comptabilisés en compte de trésorerie, les éléments monétaires du bilan sont réévalués au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les écarts de réévaluation correspondants sont enregistrés en compte de résultat.

La méthode de comptabilisation retenue s'appuie sur l'article 256-IV du CGI : le chiffre d'affaires afférent aux opérations sur les devises est constitué par le montant des profits et autres rémunérations. Cette méthode est appliquée de façon permanente par la société IDSUD.

Données en K€	2024	2023
Flux de ventes de devises	10 385	10 844
Flux d'achats de devises	10 798	10 365

Les avoirs (globalement 844 K€) libellés en devises étrangères (hors zone Euro), ainsi que les monnaies métalliques, propriété de l'établissement ont été enregistrés pour leur contre-valeur en euros sur la base des cours officiels du 31 décembre 2024. Les différences entre les montants résultant de l'évaluation des comptes de position de change et les montants inscrits dans les comptes de contre-valeur de position de change ont été portées au compte de résultat.

Les produits et les charges effectivement perçus ou payés en devises ont été enregistrés en euros au cours du jour des opérations correspondantes.

Créances et dettes

Elles sont reprises dans les comptes de la société pour leur valeur nominale. Leur échelonnement dans le temps est indiqué à la note n°4.7.1.

Sur les comptes clients aucune provision pour dépréciation n'a été comptabilisée ; une provision pour dépréciation au titre des avances en compte courant consenties

dans le cadre de l'activité capital développement et des participations est comptabilisée pour un montant de 8 135 K€.

Portefeuilles titres : titres de placement, de participation, d'activité de portefeuille et d'actions propres

1) Les titres de participation

Les titres de participation apparaissent au bilan à leur prix d'acquisition (méthode des coûts historiques).

A la clôture, si la valeur nette comptable d'un titre est inférieure à sa valeur actuelle, il est procédé à une dépréciation pour la différence. La valeur actuelle est la valeur la plus élevée de la valeur vénale et de la valeur d'usage pour les titres non cotés. La valeur d'usage, qui traduit la valeur des avantages économiques futurs attendus, est déterminée selon les différentes méthodes (flux futurs attendus, méthode analogique, méthode patrimoniale ou mixte...), la sélection des méthodes tenant compte des caractéristiques de l'entité à évaluer.

Concernant l'évaluation au bilan des titres de participation de la société IDSUD Energies, compte tenu de incertitudes liées au départ du management en place, l'arrêt de l'activité de conception et d'assistance à maîtrise d'œuvre de projets photovoltaïques, les prévisions concernant le cadencement, la réalisation et les conditions de réalisation des contrats et projets en cours se trouvent complexifiées. Ce degré accru d'incertitudes multiples, combiné aux constats opérés sur l'année écoulée, rend l'estimation par les flux futurs de la valeur des titres trop volatile. Ainsi, l'estimation effectuée pour l'établissement des comptes s'est basée sur une approche de la valeur d'équivalence des capitaux propres consolidée de la branche Energies. Sur cette base, une dépréciation des titres IDSUD Energies a été constatée dans les comptes d'IDSUD à hauteur de 7,5 M€.

2) Les titres de l'activité de portefeuille

Les titres de l'activité de portefeuille sont ceux où la société a investi une partie de ses actifs pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante. Ils sont constitués de titres cotés et non cotés, et apparaissent au bilan à leur prix d'acquisition (méthode des coûts historiques). La valeur estimative tient compte de l'évolution générale de l'entreprise et de ses perspectives, ainsi que de l'évolution du cours de bourse. A la clôture, si la valeur nette comptable d'un titre est

inférieure à sa valeur actuelle, il est procédé à une dépréciation pour la différence.

Les intérêts courus de ces titres sont comptabilisés à la clôture de l'exercice.

3) Les valeurs mobilières de placement

Les titres de placement sont ceux que l'établissement achète ou vend sur le marché avec l'intention de réaliser une plus-value ou de rentabiliser son placement à brève échéance. Ils sont enregistrés à leur prix d'acquisition, frais exclus. Les éventuelles plus-values latentes à la clôture de l'exercice ne sont pas enregistrées ; les moins-values, différence entre le prix d'acquisition et la moyenne des 30 derniers cours de bourse, font l'objet d'une provision. Une provision a été comptabilisée au titre de l'année 2024 pour les titres de l'activité de portefeuille.

4) Les actions propres

Néant

Disponibilités

Dans les disponibilités, figurent les caisses en devises et métaux précieux nécessaires à l'activité de change représentant un montant global de 844 K€ au 31 décembre 2024 contre 610 K€ au 31 décembre 2023.

Aucune provision de dépréciation sur caisses de change et métaux précieux a été comptabilisée au titre de 2024.

Produits des activités courantes

Compte tenu de l'importance des activités à caractère financier de la société, il est retenu la notion de produits des activités courantes pour une meilleure information financière (§ note 4.10).

Charges et produits exceptionnels

Les comptes de charges et produits exceptionnels enregistrent les traductions comptables des opérations et événements qui, tant par leur importance que par leur non-répétitivité, ne peuvent être considérés comme constituant le résultat courant de l'entreprise.

Le résultat exceptionnel de 12 538 K€ s'analyse schématiquement dans le tableau ci-dessous :

Eléments exceptionnels	Produits	Charges	Résultat
Echange des titres Idsud apportés à l'OPRA	20 457	- 1 409	19 048
Abandon de créances		- 6 700	- 6 700
Provision exceptionnelle	2 149	- 269	1 880
Divers Charges / Produits exceptionnels	11	- 1	10
Dépréciation exceptionnelle		- 1 700	- 1 700
TOTAL	22 617	- 10 079	12 538

Avantages du Personnel

Les régimes à cotisations définies sont enregistrées dans le compte de résultat sur la ligne « charges du personnel – charges sociales ».

1) Engagements financiers en matière de congés payés

Le coût probable des congés acquis par le personnel à la date du 31 décembre 2024, estimé globalement à 166 830 € (salaires et charges sociales), apparaît au passif du bilan à la ligne « autres passifs - personnels et organismes sociaux ».

2) Engagements financiers en matière de retraites

Les indemnités de fin de carrière et le départ en retraite du personnel sont couverts par un contrat d'assurance depuis 2017.

En outre les cadres supérieurs bénéficient d'un contrat de retraite à prestations définies répondant aux conditions de l'article 39 du C.G.I., il a été versé à ce titre le montant de 28 000 €.

Consolidation

En application des articles L 233-17 et R 233-16 du code de commerce (exemption se rapportant aux groupes de « petite taille »), la société IDSUD est exemptée d'établir et de publier des comptes consolidés.

Intégration fiscale

Depuis le 1^{er} janvier 2009, la société IDSUD a opté pour le régime de l'intégration fiscale. Le groupe fiscal est composé des sociétés suivantes : IDSUD SA (société mère), SAS IDSUD Voyages.

Chaque société est tenue solidairement au paiement de

l'impôt sur les sociétés, qui est payé par la société mère pour toutes les sociétés du groupe. Les charges d'impôts sont supportées par les sociétés intégrées, les économies d'impôts liées aux déficits éventuels des sociétés intégrées sont conservées par la société mère.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE :

- Les crises et conflits géopolitiques actuels, majeurs, qui impactent à ce titre sensiblement les marchés financiers dans leur globalité, obligent la société IDSUD à constater son incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur ses exercices à venir ainsi que ceux de ses filiales.

- OPAS :

Le 12 septembre 2024, la société MANANDIER, actionnaire majoritaire contrôlée par la Famille LUCIANI, détenant 96,34 % du capital social de la Société ainsi que 96,29 % des droits de vote, a déposé un projet d'offre d'achat simplifiée visant les actions « IDSUD » non détenues par elle (en l'occurrence, 13 523 actions).

Elle précisait envisager de mettre en œuvre une procédure de retrait obligatoire à l'issue de l'offre et s'y engageait de manière irrévocable en cas d'approbation des termes et conditions de l'offre par la société cible et d'avis de conformité émis par l'AMF.

Le prix initial de l'offre, payable exclusivement en numéraire, était initialement fixé à 192,55 € par action.

Suivant dépôt de ce projet d'offre d'achat simplifié, le Cabinet BM&A, expert indépendant déjà désigné le 8 février 2024 pour se prononcer sur les conditions financières de l'offre suivie d'un retrait obligatoire, a accompli la mission à lui dévolue.

Le 29 octobre 2024, l'expert indépendant a conclu au caractère équitable du prix de l'offre.

Le 18 mars 2025, la société MANANDIER a redéposé son projet d'offre d'achat simplifié au prix cependant relevé de 220 € par action pour tenir compte de la nature même de l'opération envisagée.

Le 19 mars 2025 et réinterrogé pour tenir compte du prix relevé de l'offre, l'expert indépendant a confirmé son opinion relative à son caractère équitable.

Le même jour, suivant avis motivé du Conseil de surveillance de la Société IDSUD approuvant les termes et

COMPTES SOCIAUX 2024

conditions du projet d'offre présenté par la société MANANDIER, la société IDSUD a établi et puis communiqué à l'AMF son projet de note en réponse.

La note d'information de la société MANANDIER en date du 18 mars 2025 devrait être soumise à l'examen de l'AMF lors de son collège du 15 avril 2025.

IV - Notes annexes

Note 4.1 : Projet d'affectation du résultat

	Réserve légale	Réserve ordinaire	Report à nouveau	Mise en distribution	Total
Dotation	-	-	10 273		10 273
Prélèvement	-	-		-	
Ensemble	-	-	10 273	0	10 273

Note 4.2 : Mouvements de l'actif immobilisé

4.2.1 Immobilisations incorporelles

Etat des immobilisations	31.12.2023	Mouvements de l'exercice		au 31.12.2024
	valeur brute	acquisitions	cessions ou diminutions	valeur brute
<i>Fonds commerciaux</i>	171			171
<i>Concession d'emplacement</i>	21			21
<i>Logiciels informatiques</i>	26			26
<i>Immobilisations incorporelles en cours</i>				
Total	218	0	0	218

Etat des amortissements	au 31.12.2023	Mouvements de l'exercice		au 31.12.2024
	valeur début	dotation	reprise	valeur fin
<i>Fonds commerciaux</i>				
<i>Concession d'emplacement</i>	8			8
<i>Logiciels informatiques</i>	25	1		26
<i>Immobilisations incorporelles en cours</i>				
Total	33	1	0	34

COMPTES SOCIAUX 2024

4.2.2 Immobilisations corporelles

Etat des immobilisations	au 31.12.2023	Mouvements de l'exercice		au 31.12.2024
	valeur brute	acquisitions	cessions ou diminutions	valeur brute
<i>Immeubles d'exploitation</i>	3 673	213		3 886
Terrains	84			84
Construction	829			829
Aménagements des constructions	2 760	213		2 973
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	1 339	42	10	1 371
Agencements et installations générales	306			306
Matériel de transport	150		9	141
Matériel de bureau & informatique, Mobilier	882	42	1	923
<i>Immobilisations en cours</i>				
Total	5 012	255	10	5 257

Etat des amortissements	au 31.12.2023	Mouvements de l'exercice		au 31.12.2024
	valeur début	dot amort	diminutions amort	valeur fin
<i>Immeubles d'exploitation</i>	2 644	151		2 795
Terrains	20			20
Construction	775	7		782
Aménagements des constructions	1 849	144		1 993
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	1 032	76	10	1 098
Agencements et installations générales	140	23		163
Matériel de transport	77	19	9	87
Matériel de bureau & informatique, Mobilier	815	34	1	848
<i>Immobilisations en cours</i>				
Total	3 676	227	10	3 893

COMPTES SOCIAUX 2024

4.2.3 Immobilisations financières

	valeur brute au 01.01.23	acquisitions ou augmentations	cessions ou diminutions	valeur brute au 31.12.24
Filiales	8 588			8 588
sous total filiales	8 588			8 588
La Française des Jeux	559		125	434
sous total participations	559		125	434
Activités de portefeuilles	1 855		335	1 520
Actions propres				
Autres immobilisations financières	11	14		25
Ensemble	11 013	14	460	10 567

Note 4.3 : Portefeuilles titres au 31 décembre 2024

4.3.1 Valorisation comptable des titres de l'actif financier

	valeur d'acquisition	+ ou - values latentes	valeur du marché	- values provisionnées	valeur comptable
<i>Idsud Voyages</i>	760				760
<i>Id-Exium</i>	226			-226	0
<i>Idsud Energies</i>	7 600			-7 500	100
<i>Fès Développement</i>	2			-2	0
Filiales	8 588			-7 728	860
<i>La Française des Jeux</i>	434	80 374	80 808		434
Autres participations	434	80 374	80 808		434
sous total Titres de participation	9 022	80 374	80 808	-7 728	1 294
<i>Obligations convertibles</i>					
<i>Actions</i>	1 520	-962	558	-962	558
Activités de portefeuilles	1 520	-962	558	-962	558
Actions propres					
Autres immobilisations financières	25		25		25
Ensemble	10 567	79 412	81 391	-8 690	1 877

4.3.2 Ventilation des titres de placement

Néant

4.3.3 Titres cotés et non cotés

en valeurs brutes	Cotés	Non cotés	TOTAL
<i>Titres immobilisés</i>			
IDSUD Voyages		760	760
ID-EXIUM		226	226
IDSUD Energies		7 600	7 600
Fès développement		2	2
La Française des Jeux	434		434
Activités de portefeuilles		1 520	1 520
Autres immobilisations financières		25	25
<i>Titres de placement</i>			
Obligations et autres titres à revenu fixe, DAT			
Actions et autres titres à revenu variable			
Ensemble	434	10 133	10 567

4.3.4 Valeur estimative des TIAP (activités de portefeuille)

	début d'exercice			fin d'exercice		
	valeur comptable brute	valeur comptable nette	valeur estimative	valeur comptable brute	valeur comptable nette	valeur estimative
<i>Evaluation des titres cotés en bourse</i>						
Obligations et autres titres à revenu fixe						
Actions et autres titres à revenu variable						
<i>Evaluation des titres non cotés</i>						
Obligations et autres titres à revenu fixe						
Actions et autres titres à revenu variable	1 770	558	558	1 520	558	558
OPCVM	85					
Total	1 855	558	558	1 520	558	558

Note 4.4 : Capitaux propres et réserves

Montant : 4 115 K€

Nombre d'actions ordinaires : 369 572

Toutes les actions, sauf celles détenues par la société elle-même, ont un droit égal dans la répartition des bénéfices.

Les statuts accordent un droit de vote double aux actions nominatives détenues depuis cinq ans au moins.

COMPTES SOCIAUX 2024

Variation des capitaux propres

	montants début d'exercice	augmentations	diminutions	montants fin d'exercice
Capital	5 509		(1) 1 394	4 115
Réserves	1 119			1 119
Report à nouveau (affectation du résultat)	-18 056	18 720		664
Report à nouveau (réduction du capital)			(1) 19 281	-19 281
Résultat de l'exercice	18 720	10 273	18 720	10 273
Dividendes				
sous total	7 292	28 993	39 395	-3 110
provisions réglementées	109			109
Total Capitaux propres	7 401	28 993	39 395	-3 001

(1) Impacts de l'OPRA sur les capitaux propres.

Note 4.5 : Provisions

	montants début d'exercice	augmentations	diminutions utilisées	diminutions non utilisées	montants fin d'exercice
pour amortissements dérogatoires	109				109
sous total 1	109	0	0	0	109
pour impôts					
pour restructuration	5 122	269	2 149		3 242
pour charges exceptionnelles					0
pour retraites					0
pour autres	11		1		11
sous total 2	5 133	269	2 150	0	3 253
pour participations	3 829	3 900			7 729
pour TIAP	1 297		334		963
pour autres immo financières					
sous total 3	5 126	3 900	334	0	8 692
pour clients					
pour autres actifs circulants	6 431	1 704			8 135
pour disponibilités et vmp					
sous total 4	6 431	1 704	0	0	8 135
Total	16 799	5 873	2 484	0	20 189

La provision pour risques et charges de 3 242 K€ dotée en 2022 et actualisée en 2024 s'inscrit dans le cadre du soutien acté et annoncé de la société IDSUD à sa filiale IDSUD Energies.

COMPTES SOCIAUX 2024

Les passifs sous-jacents (passifs présents dans les comptes d'IDSUD Energies et ses principales filiales), sont essentiellement de nature financière, avec des dettes auprès d'établissement financiers pour 2,7 M€, soit 85 % du total de la provision. Le solde de la provision s'adosse à des dettes non financières (fournisseurs, dettes fiscales et sociales).

En termes d'échéance, la part à plus d'un an de ce passif est estimée à 1,2 M€.

Note 4.6 : Engagements de Crédit-Bail

		Crédit Bail	
Prix de revient des biens		161 308	
Redevances payées			
	de l'exercice	38 708	
	cumulées	38 708	
Redevances restant à payer			
	jusqu'à 1 an	36 574	
	+ 1 an à 5 ans	92 284	
	+ 5ans		
	Total à payer	128 857	

Note 4.7 : Echéanciers

4.7.1 créances, dettes et engagements (en valeurs brutes)

ACTIF	à 1 an au plus	à plus d'un an	Total
autres immobilisations financières		25	25
clients	759		759
personnel et organismes sociaux	6		6
état	146		146
groupe et associés	1 776	6 453	8 229
fournisseurs débiteurs	8		8
produits à recevoir			
charges constatées d'avance	45		45
avances et acomptes versés sur commandes			
Ensemble	2 740	6 478	9 218

PASSIF	à 1 an au plus	à plus d'un an et cinq ans au plus	à plus de cinq ans	Total
emprunts auprès des établissements de crédit	187	3 081		3 268
dettes envers les établissements de crédit	344			344
personnel et organismes sociaux	496			496
état	225			225
fournisseurs	887			887
groupes et associés	287			287
dettes sur immobilisations	23			23
autres passifs	165			165
Ensemble	2 614	3 081	0	5 695

emprunts remboursés en cours d'exercice : 386 K€

emprunts souscrits en cours d'exercice: 1 000 K€

COMPTES SOCIAUX 2024

Note 4. 8 : Charges à payer et Produits à recevoir

	charges à payer	produits à recevoir
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	145	
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	94	
Dettes fiscales et sociales	362	
Autres dettes	166	
Valeurs mobilières de placement		
Créances clients		
Ensemble	767	0

Notes 4. 9 : Charges constatées d'avance et produits constatés d'avance

	2024
Charges constatées d'avance	45
Produits constatés d'avance	

Note 4. 10 : Produits des activités courantes

	2024	2023
+ Produits d'exploitation	1 158	979
+ Produits financiers	5 280	9 189
- Reprise de provisions d'exploitation et transfert de charges	-26	-28
- Reprise de provisions titres immobilisés et de placement		-4 360
- Cessions sur activités tiap		
Produits des activités courantes	6 412	5 780

Décomposition des produits d'activités courantes	2024	2023
+ Chiffre d'affaires HT	1 077	915
+ Autres Produits d'exploitation hors reprise provisions	55	36
+ Produits financiers de l'activité de portefeuille et de participations	4 979	4 576
+ Intérêts sur portefeuilles titres	291	241
+ Autres produits financiers	10	12
+ Produits s/cession de VMP		
Produits des activités courantes	6 412	5 780

Note 4. 11 : Ventilation de l'impôt

	résultat avant impôt	impôt	résultat net
Résultat Courant	-1 330	-665	-1 995
Résultat Exceptionnel	12 538	-270	12 268
Total	11 208	-935	10 273

Note 4.12 : Tableau des Flux de Trésorerie

	2024	2023
I - Flux de trésorerie lié à l'activité		
Résultat net	10 273	18 720
élimination des amortissements	229	236
élimination des provisions	3 387	-3 706
élimination des plus ou moins values de cession	-19 997	-17 908
autres régularisations		
Capacité d'autofinancement	-6 108	-2 658
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-1 722	-2 996
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-7 830	-5 654
II - Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement		
acquisitions d'immobilisations	-255	-114
acquisitions d'autres immobilisations financières	-14	
cessions d'immobilisations corporelles		
cessions d'immobilisations financières		18 032
remboursement de prêts et cautionnement		4
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-269	17 922
III - Flux de trésorerie lié aux opérations de financement		
dividende versé aux actionnaires		
émission / remboursement d'emprunt et autres dettes financières	705	-3 073
variation des autres dettes financières	-184	-242
Soulte versée aux actionnaires (a)	-219	0
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement	302	-3 315
Ensemble des Flux de Trésorerie (I + II + III)	-7 797	8 953
IV - Variation de Trésorerie		
trésorerie d'ouverture	9 029	76
trésorerie de clôture	1 232	9 029
Variation de Trésorerie	-7 797	8 953

La trésorerie correspond aux disponibilités augmentées des valeurs mobilières de placement en valeur brute. Les disponibilités intègrent les caisses en devises et métaux précieux nécessaires à l'activité de change (844 K€ en 2024 contre 610 K€ en 2023).

(a) Il s'agit de la soulte de 1,75 € versée à chaque action concomitamment à l'OPRA réalisée le 26 juillet 2024.

Note 4.13 : Engagements financiers

HORS BILAN	clôture		ouverture	
	donnés	utilisés	donnés	utilisés
Engagements reçus	24 070	23 317	17 820	16 894
avals et cautions donnés				
Idsud Voyages	300	111	516	410
Idsud Energies	1 000	446	1 200	1 156
nantissements donnés	15 250	3 192	10 250	2 124
Engagements donnés	16 550	3 749	11 966	3 690

Engagements reçus

Engagement initial	Niveau d'utilisation ou d'engagement au 31 décembre	Description
220 K€	74 K€	PGE-BNP garanti par l'Etat à hauteur de 90 %, capital remboursable à partir d'avril 2021, transformé en prêt sur 5 ans, à échéance mai 2026. Le capital restant dû au 31 décembre 2024 est de 82 K€.
240 K€	27 K€	BPI-ATOOUT garanti par l'Etat à hauteur de 90 %, capital remboursable à partir de mai 2022, transformé en prêt sur 5 ans, à échéance avril 2025. Le capital restant dû au 31 décembre 2024 est de 30 K€.
450 K€	56 K€	Garantie BPI France à hauteur de 90 % de l'encours prêt de 500 K€ ouvert en mai 2020 à échéance juin 2025. Le capital restant dû au 31 décembre 2024 est de 63 K€.
6 000 K€	6 000 K€	Clause de retour à meilleure fortune lié à l'abandon de créance de la filiale IDSUD Energies valable 6 années jusqu'au 31 décembre 2027 (inclus)
6 660 K€	6 660 K€	Clause de retour à meilleure fortune lié à l'abandon de créance de la filiale IDSUD Energies valable 6 années jusqu'au 31 décembre 2028 (inclus)
3 800 K€	3 800 K€	Clause de retour à meilleure fortune lié à l'abandon de créance de la filiale IDSUD Energies valable 6 années jusqu'au 31 décembre 2029 (inclus)
6 700 K€	6 700 K€	Clause de retour à meilleure fortune lié à l'abandon de créance de la filiale IDSUD Energies valable 6 années jusqu'au 31 décembre 2030 (inclus)
24 070 K€	23 317 K€	

COMPTES SOCIAUX 2024

Engagements donnés de 2024 et exercices antérieurs

Engagements donnés au secteur voyages

Engagement initial	Niveau d'utilisation ou d'engagement au 31 décembre	Description
300 K€	111 K€	Caution solidaire donnée en 2020 au CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL en faveur d'IDSUD Voyages pour un prêt à moyen terme d'une durée de 72 mois, échéance avril 2026. Le capital restant dû au 31 décembre 2024 est de 111 K€.
300 K€	111 K€	

Engagements donnés au secteur énergies

Engagement initial	Niveau d'utilisation ou d'engagement au 31 décembre	Description
1 000 K€	446 K€	Lettre de confort – de soutien et de substitution – donnée au CREDIT AGRICOLE en faveur de KEHUA France le 2 décembre 2021.
1 000 K€	446 K€	

Nantissements donnés

Engagement initial	Niveau d'utilisation ou d'engagement au 31 décembre	Description
250 K€	92 K€	Nantissement donné à la CAISSE D'EPARGNE du fonds de commerce d'IDSUD pour un prêt d'une durée de 84 mois, échéance au 5 octobre 2027. Le capital restant dû au 31 décembre 2024 est de 92 K€.
10 000 K€	2 000 K€	Nantissement donné à la Banque Hottinguer de l'ensemble des titres financiers (FDJ) et des sommes en toutes monnaies inscrites dans le relevé de portefeuille.
5 000 K€	1 000 K€	Nantissement donné à la Banque Hottinguer de l'ensemble des titres financiers (FDJ) et des sommes en toutes monnaies inscrites dans le relevé de portefeuille.
15 250 K€	3 192 K€	

Note 4.14: Honoraires des commissaires aux comptes

	Fidécampa
Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels	59
Missions accessoires	
sous-total	59
Autres prestations	6
sous total	6
Total	65

Note 4.15 : Personnel et organes sociaux

4.15.1 Effectif moyen en activité au cours de l'exercice

	Hommes	Femmes	ENSEMBLE
Employés	2	4	6
Cadres et assimilés	3	3	6
Dirigeants	1		1
Total	6	7	13

4.15.2 Organes sociaux : rémunération et engagements en leur faveur

	Rémunération	Avances et crédits accordés durant l'exercice	Engagement pris au titre d'une garantie ou retraite
Conseil de Surveillance	80	néant	néant
Directoire	601	néant	néant
Anciens Administrateurs ou membres de la Direction Générale (engagements en matière de retraite seulement)	-	-	-

Note 4.16 : Variation des impôts différés ou latents

Les impôts différés actifs et passifs au 31 décembre 2024 sont négligeables.

COMPTES SOCIAUX 2024

Note 4.17 : Tableau des Filiales et Participations

Libellé - adresse	capital social	quote part du capital détenu	capitaux propres autres que capital social au 31 déc 2024	valeur comptable brute	valeur comptable nette	comptes courants nets	CA du dernier exercice	Résultat social
1) Filiales								
SAS IDSUD Voyages 3, place du Général de Gaulle 13001 Marseille	1 000	99,65%	-353	760	760	-281	764	144
SARL ID-Exium 3, place du Général de Gaulle 13001 Marseille	150	100%	-3 049	226	0	0	0	-5
SASU IDSUD Energies 3, place du Général de Gaulle 13001 Marseille	5 600	100%	-9 366	7 600	100	0	299	71
2) Participations (détenues entre 10 % et 50 %)								
SARL Fès Developpement 4, rue du Parc- Casablanca -Maroc	10	26%	-6	2	0	0	0	0
SARL E.T. Diffusion 319, av de l'Etoile - 13710 Fuveau	500	35%	1 545	405	405	0	6 198	47
3) Participations (détenues entre 10 % et 50 %), classées en TIAP								
SAS SBP 1804 * 11, rue Marbeuf 75008 Paris	-	10%	-	150	0	0	-	-
SA PHLOX (2023) 415 rue Claude Nicolas Ledoux 13853 Aix-en-Provence	104	12%	1 103	152	152	0	1847	203
4) Autres participations (détention inférieure à 10 %), classées en TIAP								
autres participations				813	0	0		

Autres informations :

Montant des cautions : voir note 4.13

Dividendes encaissés en 2024 : 10 342 €

Les participations indiquées dans ce tableau sont celles qui remplissent les conditions définies par le Code du Commerce il se fonde uniquement sur l'importance du pourcentage du capital détenu sans tenir compte de l'intention qui a motivé l'achat, des pouvoirs réels obtenus et du délai de détention.

* Informations non disponibles.

Groupe

IDSUD